

03

Transformation numérique

Le numérique est un des leviers les plus puissants d'adaptation du service public de la justice aux besoins du justiciable comme des professionnels de la justice. Le plan de transformation numérique devra atteindre les 3 objectifs suivants : l'adaptation et la mise à niveau du socle technique, le développement applicatif au service des métiers, le soutien aux utilisateurs et la conduite du changement. Pour y parvenir, des efforts importants ont été engagés : plus de 530 millions d'euros sur 5 ans.

Évolutions

66

La révolution numérique offre l'opportunité à notre justice de devenir accessible simplement et par tous, de rendre des décisions dans des délais rapides, de réduire les distances géographiques, de valoriser les missions des personnels de justice, greffiers et magistrats, d'offrir un accès complet sur l'avancée des procédures et sur les calendriers.

*Emmanuel Macron,
président de la République*

1. Mettre à niveau le socle technique

- En triplant les débits réseau en commençant, dès 2018, par toutes les cours d'appel et les 44 plus grands tribunaux de grande instance. L'ensemble des 1600 sites de la justice sera doté d'un débit performant entre 2019 et 2020 ;
- En déployant des smartphones sécurisés et des ultraportables (plus de 12 000 sur 5 ans) ;
- En développant les systèmes de visio-conférence, notamment pour alléger la charge des extractions judiciaires ;
- En mettant en place une plateforme d'échange des documents volumineux qui assurera une totale traçabilité des échanges ;
- En ouvrant la possibilité de réaliser les envois de lettres recommandées (LR et LR/AR) par voie électronique aux justiciables qui y auront consenti.

2. Développer les applicatifs

- En ouvrant, dès 2018, le portail du SAUJ (service d'accueil unique du justiciable) pour permettre aux agents de greffe de donner des informations sur toute procédure, quelle que soit sa juridiction ;
- En donnant accès aux justiciables, via justice.fr, aux informations relatives à sa procédure et en développant la possibilité de prises de rendez-vous en ligne ;
- En mettant en place d'ici fin 2018 la saisine en ligne de la justice pour toutes les procédures civiles ;
- En permettant de demander en ligne l'aide juridictionnelle afin d'accélérer son obtention tout en maintenant, pour les publics les plus fragiles, la possibilité de déposer un formulaire papier ;



- En poursuivant le déploiement de CASSIOPEE dans les cours d'appel et les chambres de l'instruction et en ouvrant de nouvelles fonctionnalités comme la gestion des scellés ou la gestion des procès hors normes (plus de 500 parties) ;
- En s'inscrivant dans une vision prospective en s'appuyant de manière raisonnée sur les legal-tech, notamment dans le domaine de la médiation en ligne ;
- En renforçant l'accompagnement et le support des utilisateurs du système d'information par une offre de services formalisée dans un catalogue.